

MAIRIE  
DE  
LOHEAC



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20  
Télécopie : 02.99.34.09.04

# ARRETE MUNICIPAL

## REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Rue de la Poste  
Rue de Châteaubriant

Le Maire de Lohéac,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.417-12 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4<sup>ème</sup> partie du 7 juillet 1977) ;

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation :

- Rue de la Poste, du n° 1 au n° 26, à l'occasion de « Lohéac en fête » ;
- Rue de Châteaubriant

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Du 24 juin au dimanche 25 juin 2023, la circulation sera temporairement interdite rue de la Poste du n° 1 au n° 26 ainsi que la rue Châteaubriant dans le cadre de « Lohéac en fête ».

- Rue de la Poste du samedi 24 juin 08h00 au dimanche 25 juin 02h00 du matin ;
- Rue de Châteaubriant du samedi 24 juin 10h00 au dimanche 25 juin 02h00 du matin

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté prendra effet dès que la signalisation correspondante aura été mise en place.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC,

Fait à LOHEAC, le 09 juin 2023

